

*Le dossier de demande de subvention municipale pour 2025 est à votre disposition sur le site internet de la mairie, sur la tablette dans le hall de la mairie ou en version papier au secrétariat de mairie.*

*Les dossiers devront être retournés à la mairie avant le 11 avril 2025.*

*La mairie poursuit son soutien aux associations de la commune, par l'attribution de subvention de fonctionnement, ou exceptionnelle pour l'organisation d'un évènement particulier,*

*mais aussi par la mise à disposition, et ce, tout au long de l'année, de salles, d'équipements sportifs, avec des frais de chauffage, d'électricité, d'eau et d'entretien, ainsi que par l'aide technique apportée par les agents municipaux.*

*A préciser que l'espace associatif sera fermé jusqu'au mois de décembre 2025.*

*Les coûts des énergies impactent durement les budgets, y compris celui de la mairie.*

*Aussi, la commission « subventions » étudiera précisément les dossiers de demande et, seront aidées en priorité, les associations proposant des activités aux enfants et adolescents, et celles qui organisent des manifestations, qui leurs permettent de compléter le financement de leur fonctionnement, tout en participant à l'animation du village. Merci de votre compréhension et de votre participation à l'effort collectif et citoyen.*

*Par ailleurs, les services de la Préfecture demandent que chaque association sollicitant une subvention, qu'elle soit communale, départementale, ou régionale, s'engage à respecter « le pacte républicain ». Merci d'en prendre connaissance en fin du dossier de demande de subvention ; la signature du dossier vaudra engagement de l'association à ce pacte.*

A. FERRET

Le Maire,



M.C. VEYSSET

Pour la Commission Subventions